

Direction de la Stratégie

Valérie Hanssler
03.83.39.29.03.

INTERNAT EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES, BIOLOGIE MEDICALE ET ODONTOLOGIE

Stages EXTRA HOSPITALIER Effectués dans l'inter région d'origine

Qui informer ? : L'ARS Grand-est
L'ARS de la région d'affectation
Le CHU de rattachement administratif

Quand déposer la demande ? Le 1^{er} juillet au plus tard pour le semestre de novembre
Le 1^{er} février au plus tard pour le semestre de mai.

Où déposer le dossier ? La demande de stage doit être adressée à l'ARS Grand-est.

Contenu du dossier :

- Avis du coordonnateur interrégional du D.E.S.
- Avis du directeur de l'UFR
- Avis de l'Etablissement d'accueil
- Avis du CHU de rattachement
- Avis de l'ARS Grand-est.

Dossier à retirer auprès de la faculté de rattachement

Après avoir obtenu l'accord de l'industrie ou du laboratoire, il convient de prendre contact avec la direction des affaires médicales du CHU de rattachement afin d'établir la convention de stage.